

[texte](#)

[editorial](#)

EHPAD, des acteurs de notre démocratie assument des responsabilités dans un contexte redoutable : éclairages du CCNE face aux décisions de contentions

"Les injonctions administratives imposées de l'extérieur dans des circonstances qu'aucune autorité n'a anticipé et ne maîtrise encore, représentent des insultes à leur savoir-être et à leur savoir-faire."

Par: Emmanuel Hirsch, Ancien directeur de l'Espace éthique de la région Île-de-France (1995-2022), Membre de l'Académie nationale de médecine /

Publié le : 02 Avril 2020

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu publique le 1er avril 2020 sa « Réponse à la saisine du ministère des solidarités et de la santé sur le renforcement des mesures de protection dans les EHPAD et les USLD (Unités de soin de longue durée) »

Le CCNE affirme les principes qui doivent éclairer toute décision de confinement renforcé de personnes âgées dans la chambre de l'établissement qui les héberge. L'arbitrage selon des critères respectueux soucieux de l'intérêt de la personne et de ses droits, doit permettre d'envisager des mesures concertées, circonstanciées, proportionnées et évaluées de manière continue.

« Un renforcement des mesures de confinement pour les résidents des EHPAD et des USLD, voire des mesures de contention pour ceux dont les capacités cognitives ou comportementales sont trop altérées pour qu'ils puissent les comprendre et les respecter, ne saurait être décidé de manière générale et non contextualisée, tant la situation des établissements diffère. [?] Avant toute prise de

décision au cas par cas et pour tempérer la rigueur incontestable des mesures d'isolement et de contrainte, tous les moyens (humains et ressources) doivent être identifiés et mobilisés, dans chaque établissement : personnels disponibles, y compris dans l'environnement de l'établissement, utilisation contrôlée de locaux disponibles et d'espaces extérieurs ou de loisirs, recours aux nouvelles technologies de communication numérique, dans le respect des règles générales de prévention. »

Sur l'un des fronts les plus difficile, là où dans les EHPAD les professionnels vivent avec celles et ceux qu'ils soutiennent dans la lutte, nous sommes témoins de ce qui se réalise depuis le début de la crise sanitaire. Ces professionnels sont exemplaires. Qui mieux qu'eux savent ce qu'est la réalité du confinement dans un EHPAD, ce qu'il signifie lorsque l'existence de personnes si fragiles et dépendantes tient à la qualité d'une relation, d'un regard, d'une écoute, d'une disponibilité ?

Il est inacceptable de les assigner à des pratiques systématisées de contention physique et chimique, alors qu'ils savent d'expérience que l'environnement doit être respectueux et rassurant y compris pour des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer et qui ont besoin de déambuler. Ils n'ont guère besoin de prescription pour être inventifs de dispositifs « barrières » visant à éviter les contaminations. Encore aurait-il été justifié de mettre à leur disposition en son temps les masques et autres protection qui ne commencent à leur parvenir qu'aujourd'hui ?

Le désastre de morts que nous commençons à observer aurait pu être limité si les responsables publics avaient pris la mesure de ce qui se vivait dès le début dans les EHPAD. Cela n'a pas empêché les équipes d'être présentes, au risque de leur santé et de leur accablement psychologique, renonçant parfois à leurs proches pour se consacrer à celles et ceux qui survivent parce qu'ils sont à leurs côtés.

Les mesures verticales, unilatérales, non adaptées aux réalités de chaque situation, ne font qu'aggraver la défiance sociétale et le désarroi des professionnels.

Pour préserver l'essentiel, pour préserver le professionnalisme des acteurs de terrain, il nous faut affirmer et défendre leur capacité de discernement, et leur reconnaître cette remarquable compétence qu'ils partagent et enrichissent au quotidien.

Faire confiance aux veilleurs de nos démocratie

Seuls les professionnels sur le terrain sont en capacité d'évaluer les situations et proposer des stratégies adaptées, justifiées. Chacun sait à quel point ils développent une expertise auprès des personnes qu'ils accompagnent, en dialogue avec les familles et tous ceux qui éclairent leurs décisions.

Les injonctions administratives imposées de l'extérieur dans des circonstances qu'aucune autorité n'a anticipé et ne maîtrise encore, représentent des insultes à leur savoir-être et à leur savoir-faire. Il faut faire confiance à celles et ceux qui, nuit et jour, sont les veilleurs de notre démocratie. Ce sont des professionnels responsables. Qu'on leur donne plutôt les moyens d'assumer la plénitude de leurs responsabilités. C'est le meilleur soutien qui peut leur être apporté, avec une reconnaissance publique réelle.

Ils ne demandent pas ces hommages qu'on leur refusait pendant trop longtemps, mais d'être respectés pour ce qu'ils sont, pour ce qu'ils font. Ils sont ces acteurs de notre démocratie dont nous devons être fiers.

Nous les remercions de leur engagement : il signifie tant pour nous, plus encore pour celles et ceux auxquels ils témoignent de notre humanité et qu'ils n'abandonnent pas.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire